



FICHE JUSTIFICATIVE STECAL - Secteur de
Taille et de capacité d'accueil limités

COMMUNE : OSSE EN ASPE

DATE : 3 septembre 2024

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-13 du CU : « Le règlement peut, à titre **exceptionnel**, **délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières** des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés des constructions.

Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Leur caractère exceptionnel s'apprécie, entre autres critères, en fonction des caractéristiques du territoire, du type d'urbanisation du secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux ou par les équipements collectifs.

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des STECAL**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...) : + de 50 m de l'exploitation voisine
- Activité existante avec projet de développement avéré,
- Projet de création d'activité avéré,
- Limiter l'emprise du STECAL aux stricts besoins de l'activité : absence de consommation foncière ou le cas échéant consommation foncière très limitée.

EMPLACEMENT DU PROJET :

Adresse : chemin de Proudouqui

Référence cadastrale et superficie actuelle : B 1027 – 1176 m²

Extrait cadastral (insérer un extrait et Vue aérienne)

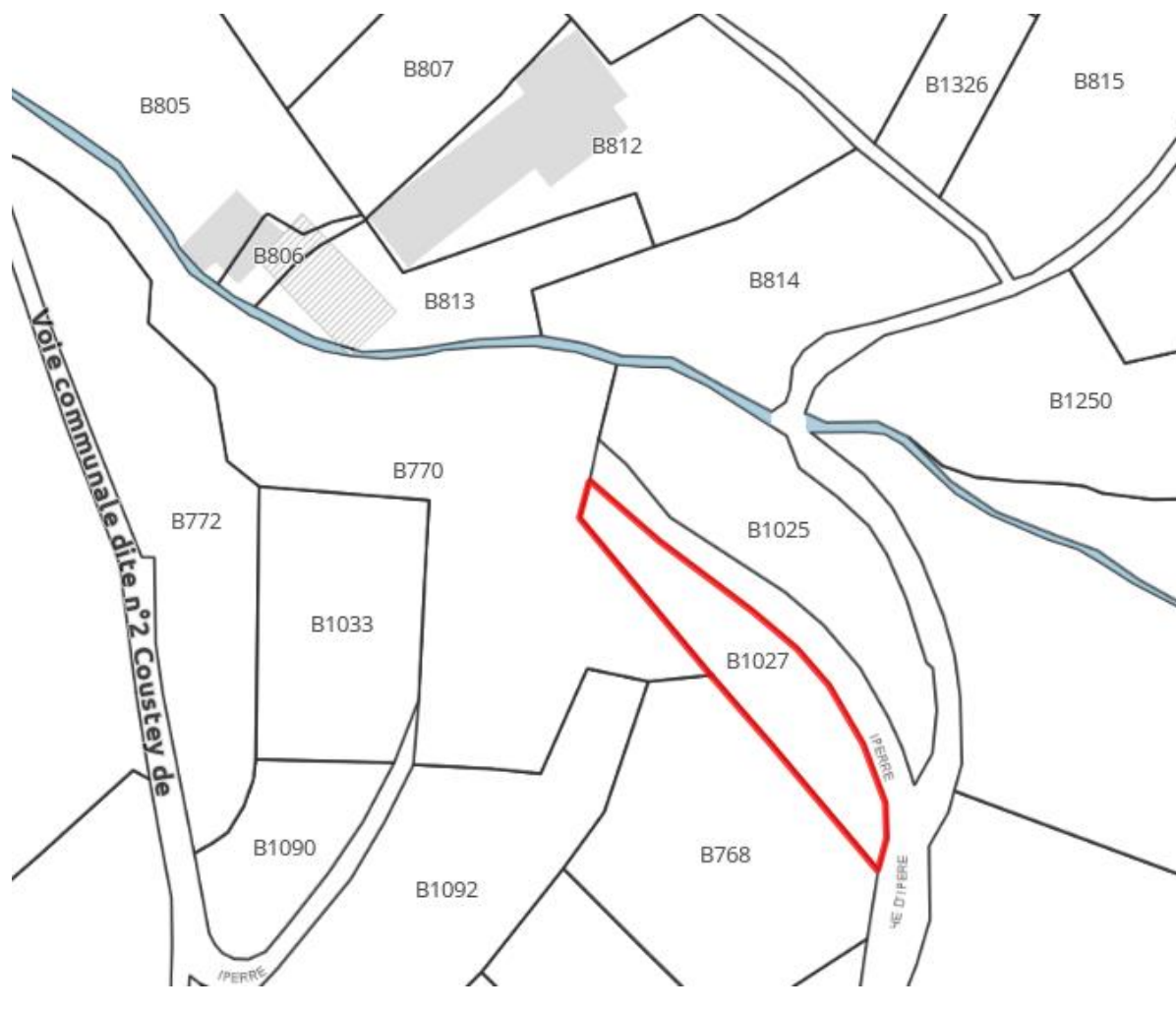
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

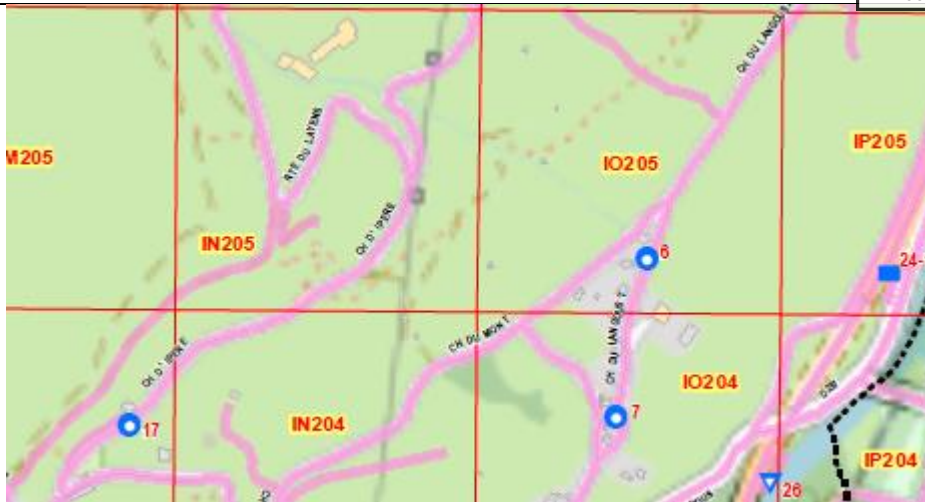
Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE





Poteau incendie à 500 m

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : RAS

DESCRIPTION DU PROJET

- **Activité à créer :** NON

Si oui :

- Préciser l'activité :
- Bâtiment déjà existant : NON
- Besoin en assainissement autonome OUI **Aptitude des sols à l'assainissement individuel : favorable Filière type 1**
- Présence des réseaux (AEP, électricité) à proximité immédiate ? OUI
- Justification du projet : présence d'une caravane en état d'abandon

Description par le porteur de projet : Xavier Bredeche vit dans une tiny house en totale autonomie sur un terrain mis à disposition par un propriétaire privé, il a repéré cette parcelle et la caravane à l'abandon, les propriétaires sont décédés la succession non réglée à ce jour. Terrain propice à l'implantation d'un habitat léger : desservi par une route communale, surface restreinte qui a peu d'intérêt pour l'exploitation agricole

- Besoin en emprise (en m²) : l'intégralité de la parcelle
- **Plan de masse du projet :** sans objet